

Indiens—Loi

droits collectifs, monsieur le Président. Et une des raisons fondamentales pour laquelle dans un Parlement nous nous devons de discuter ces éléments-là, c'est qu'il serait très facile de tomber dans l'arbitraire. Et ce que je reprocherais au projet de loi du député de Kingston et les Îles, c'est simplement d'amener le principe et de ne pas avoir considéré tous les éléments qui découlaient de son principe eu égard à l'application du principe et à la réparation pour les gens qui ont été touchés. Tout en reconnaissant de ce côté-ci le principe du député de Kingston et les Îles, nous allons nous occuper ici de nous assurer que la réparation soit faite et que tous les Indiens, une fois le projet de loi déposé, seront d'accord, les Indiens et les Indiennes. Lorsque je parle des Indiens, je voudrais parler des Indiens et des Indiennes qui seront d'accord avec la formulation même du projet de loi et avec sa nouvelle application.

Alors, monsieur le Président, puisque notre temps est écoulé, je voudrais simplement terminer en disant que pour aujourd'hui, nous ne voterons pas pour le projet de loi du député, sauf que d'ici quelque temps, le député devra voter avec nous pour l'application de son principe et de bien d'autres bonnes méthodes pour la population amérindienne.

• (1750)

[Traduction]

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Monsieur le Président, on vient de nous rabâcher encore les mêmes choses pendant vingt minutes. On nous promet sans cesse de faire quelque chose pour remédier à cette terrible situation. Je voudrais faire remarquer au secrétaire parlementaire que, le 4 août 1982, la Chambre a demandé au comité permanent de former un sous-comité chargé d'étudier cette question. Ce sous-comité se composait de sept membres représentant tous les partis à la Chambre, d'un membre de l'Assemblée des premières nations, d'un membre du Conseil national des autochtones du Canada et d'un membre de l'Association des femmes autochtones du Canada si bien que la totalité des principales organisations indiennes y était représentée. Le secrétaire parlementaire a fait valoir, avec force détails, que toutes sortes de questions n'avaient pas été étudiées et qu'on ne pouvait donc pas les régler. Il a soulevé le problème que posait le sort des enfants indiens. Le sous-comité a traité de toutes ces questions dans son rapport unanime au comité permanent qui a été présenté à la Chambre le 20 septembre 1982. Il est resté sur les tablettes depuis lors. Je ne crois pas le secrétaire parlementaire lorsqu'il dit que cette question sera réglée dans huit semaines. Les solutions sont là!

Quand le ministre a comparu devant le comité, il a dit que le gouvernement voulait terminer cette étude et recommander des modifications qui supprimeraient de la loi sur les Indiens toute discrimination relative au sexe. Toutes ces choses ont été faites, monsieur le Président. Par exemple, le sous-comité a recommandé que les enfants issus de mariages mixtes obtiennent le statut d'Indien et que les enfants de la première génération deviennent automatiquement membres de la bande dont fait partie le parent indien. Le sous-comité a également recommandé des amendements permettant aux femmes indiennes et à leurs enfants de la première génération qui ont perdu leur statut en vertu de l'article 12(1b) de la loi sur les Indiens de recouvrer immédiatement leur statut sur demande, et ainsi de suite. Il a également soulevé la question du contrôle des bandes

sur leurs membres. Ces questions ont également été étudiées par le comité sur l'autonomie politique des Indiens.

Il est inutile de pousser plus loin les études. Mary Two Axe Earley lutte pour cette cause depuis 1965. Elle a présenté au comité un témoignage très émouvant.

Je n'en dirai pas plus, monsieur le Président, car nous avons fait le tour de la question. Je vais m'asseoir et écouter les députés d'en face en parler à leur tour.

[Français]

M. Maltais: Le député vient de signaler que nous avons besoin de plus de temps pour répondre à diverses questions que j'ai posées tout à l'heure. Les questions que je posais faisaient référence à des champs d'étude qui ont dû être inventoriés avant de préparer le projet de loi qui sera soumis d'ici quelque temps pour approbation.

[Traduction]

M. Jack Burghardt (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je m'étonne vraiment que le député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) ait choisi ce moment pour présenter ce projet de loi. Le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway) faisait partie du sous-comité spécial sur les femmes indiennes et la loi sur les Indiens que j'ai eu l'occasion de présider. Le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) en faisait également partie, mais pas le député de Kingston et les Îles.

Des voix: Oh, oh!

M. McDermid: Où voulez-vous en venir?

Mlle MacDonald: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Burghardt: Monsieur le Président . . .

M. le vice-président: A l'ordre. Je demande aux députés de bien vouloir se rasseoir. Le député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) invoque le Règlement.

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, je rappelle que je suis arrivée à la Chambre en 1972. J'ai été nommée critique en matière d'Affaires indiennes et du Nord canadien. Cela fait près de dix ans que je saisis la Chambre de ce projet de loi et que j'essaie d'amener le gouvernement à faire quelque chose à cet égard.

M. le vice-président: Le député marque son désaccord, mais cela relève du débat.

M. Burghardt: Monsieur le Président, je ne veux rien enlever au député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald), ni son expérience ni son travail en la matière. Je conviens avec le précédent orateur que beaucoup de ces problèmes ont été étudiés dans le récent rapport traitant de la femme indienne et de la loi sur les Indiens. Bien des intéressés nous ont fourni des réponses précises, mais les députés qui ont siégé au comité savent que ces réponses ont été d'inégale valeur. Nous avons entendu le témoignage fort touchant de Mary Two Axe Earley et je me souviens très bien du soir où elle l'a présenté. Nous avons aussi entendu Sandra Lovelace et beaucoup d'autres personnes qui ont souffert de discrimination de bien des façons. Le comité a approuvé leurs instances et leurs exposés.

Nous avons aussi entendu d'autres secteurs de la population autochtone, toutefois. On s'est beaucoup inquiété de la façon dont la loi serait appliquée et des modifications qui y seraient apportées pour non seulement accommoder les personnes qui